

Réglementation pour les colonnes de transport

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **25 (1917)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-548938>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA CROIX-ROUGE SUISSE

Revue mensuelle des Samaritains suisses,
Soins des malades et hygiène populaire.

Sommaire

	Page		Page
Croix-Rouge et mobilisation	25	Nos internés	29
Réglementation pour les colonnes de transport	25	Nouvelles de l'activité des sociétés : Rondez, samaritains; Genève, samaritains; Neuchâtel, samaritains; Neuchâtel, gardes-malades; Chaux-de-Fonds, cours de moniteurs	35
Quelques notes sur le cours de moniteurs-samaritains à La Chaux-de-Fonds	26		
Colonne de la Croix-Rouge genevoise	28		

Croix-Rouge et mobilisation

La mobilisation anticipée et renforcée dès le mois de janvier a eu sa répercussion sur les demandes régulièrement adressées au Secrétariat général de la Croix-Rouge. Les unités de troupes demandent d'autant plus que l'hiver a été particulièrement rigoureux en janvier-février.

Au mois de janvier, la Croix-Rouge suisse a de nouveau distribué 933 chemises, 1161 paires de chaussettes, 527 caleçons, 386 ventrières en laine, 620 mouchoirs, 293 serviettes, 441 paires de mitons, et une cinquantaine de pantoufles.

Les hôpitaux militaires où les malades ont été particulièrement nombreux, ont reçu des envois de linge et de literie.

Ces envois, pour le seul mois de janvier, représentent une dépense de fr. 12,200.

En février, le nombre des expéditions a été presque triplé, et le renchérissement constant du matériel occasionne à la Croix-Rouge de sérieuses difficultés, mais aussi longtemps que cela sera possible, le Secrétariat général ne reculera devant aucune difficulté pour délivrer ce qui est nécessaire à nos troupes de couverture et pour satisfaire aux désirs bien légitimes des chefs d'unités et de leurs hommes.

Si la Croix-Rouge suisse ne pouvait plus satisfaire aux demandes, nous croyons savoir que le médecin qui la dirige n'hésiterait pas à faire un appel au public, en vue de réunir une somme d'argent suffisante pour les besoins courants de nos troupes mobilisées.

Réglementation pour les colonnes de transport

Le numéro du 1^{er} février 1917 du *Rote Kreuz* contient une défense du médecin en chef de la Croix-Rouge. Il s'agit de

l'interdiction pour les sous-officiers comptables des colonnes de la Croix-Rouge de porter le sabre des sous-officiers de l'ar-

méc. C'est le sabre dont l'extrémité est légèrement incurvée et que nos troupiers ont depuis longtemps baptisé du nom de « coupe-choux ».

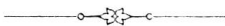
En outre l'ordonnance du médecin-chef de la Croix-Rouge suisse n'admet pas pour les conducteurs des colonnes, que la garde de leur sabre soit ornée de la dragonne.

Nous ne critiquons point ces interdictions, persuadés que nous sommes qu'elles ont leur raison d'être, nous les constatons seulement, nous les enregistrons, et nous les portons à la connaissance des intéressés.

Si c'est le point de départ d'une série de modifications que nous souhaitons à l'organisation de nos colonnes, nous en serions heureux (voir à ce sujet notre ar-

ticle dans le n° 2 de la *Croix-Rouge suisse* de cette année), et nous voulons croire que les organes exécutifs de la Croix-Rouge reprendront le règlement actuellement en vigueur pour les colonnes de transport, et, qu'après les expériences faites, nous posséderons bientôt un règlement dans lequel on trouvera des choses bien autrement importantes et utiles que celles des sabres de sous-officiers et de leur dragonne.

Nous pensons avec plusieurs personnes qui s'intéressent à nos colonnes, que le temps est venu pour elles d'avoir un règlement définitif que l'on puisse appliquer, et que la période transitoire par laquelle nous passons devrait prendre fin dans le courant de l'année.



Quelques notes sur le cours de moniteurs-samaritains à La Chaux-de-Fonds, du 4 au 10 février 1917

Le 4 février 1917, la section de La Chaux-de-Fonds faisait un accueil charmant à vingt samaritains et samaritaines, quatorze dames et six messieurs, qui venaient dans la cité montagnarde suivre un cours de moniteurs-samaritains.

Après avoir pris nos quartiers à l'Hôtel de la Poste, nous nous rendons au local des samaritains, où auront lieu les cours durant une semaine. Ce local se trouve au Collège primaire, mais le lierre qui court le long des murs, les inscriptions de bienvenue, les drapeaux aux couleurs des cantons transforment cette salle qui a perdu toute austérité.

C'est au milieu de ce décor de fête que nous avons étudié, durant une semaine, sous la direction aimable et érudite de MM. les D^{rs} Brehm et Descœudres, qui nous faisaient répéter nos connaissances

d'anatomie, de physiologie et de soins aux blessés. Cette théorie alternait avec des exercices pratiques, dirigés par M. l'adjudant Jæger, bien connu de tous les médecins suisses pour sa compétence dans les questions de pansements et de transports.

Dès le premier jour, M. le D^r Brehm nous fit remarquer le caractère pédagogique de ce cours et nous invita dès l'abord à vaincre notre timidité pour enseigner à nos compagnons ce que plus tard nous serions appelés à enseigner comme moniteurs. Plus d'un eut quelque appréhension, quelques palpitations même à l'ouïe de ce verdict, mais chacun se lança bravement dans son nouveau rôle. Nous ne pouvons être assez reconnaissants à MM. les D^{rs} Brehm et Descœudres de leur dévouement, de leur bonté, de leur patience à notre égard, car bien souvent